

IRBAB-KBIVB							
LISTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES UTILISES EN CULTURE BETTERAVIERE							
Cette liste contient des informations telles que reprises de Fytoweb (www.fytoweb.be)							
Ceux-ci ne sont pas nécessairement les recommandations de la KBIVB-IRBAB, l'IRBAB ne peut être tenu responsable des dommages à la culture ou à un manque d'action							
HERBICIDES SELECTIES					Update	13/04/2021	
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
chloridazon Dose maximale chloridazon: 2,6 kg/ha pour 36 mois	430	SC	BETTER SC	9050P/B	GHS07 GHS09	Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique; max. 2,6 kg de chloridazone/ha/36 mois; Une phytotoxicité peut être observée si le traitement aux doses les plus élevées est suivi d'une pluviosité très abondante (orage) lorsque les betteraves sont au stade cotylédonaire. Encore autorisé jusqu'au 30/06/2021.	
			CHLORDEX SC	6931P/B			
	520	SC	BIETAZOL 520	8712P/B			
			PYRAMIN SC 520	8884P/B			
			BOOSTER 520	9137P/B			
chloridazon+quinmerac	360 + 60	SC	FIESTA NEW	9304P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. max. 2,6 kg de chloridazone/ha/36 mois. Produit pour lutter contre le gaillet gratteron, les cigües et les dicotylées annuelles sensibles au chloridazon: les chénopodes, la matricaire camomille, le sénécion commun, le mouron des oiseaux et la plupart des espèces de renouées. Le produit a un effet secondaire contre la renouée faux-liseron, les lamiers et le pâturin. Le quinmérac améliore l'efficacité du chloridazon vis-à-vis de la mercuriale ainsi que sur de la véronique à feuilles de lierre. L'action herbicide peut être influencée par les conditions climatiques. Eviter que le brouillard de pulvérisation ne soit entraîné sur des cultures ou terres voisines particulièrement en laitue, lin, carottes, panais et colza. Encore autorisé jusqu'au 30/06/2021.	
			PYROQUIN TDI SC	10528P/B			
clethodime	120	EC	OCTAVION 120 EC	1265P/P	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 2 applications/culture et zone de tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%. Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées.	90 j
			INTER SELECT	1367P/P		Max. 2 applications/culture. Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées. Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%.	
			SELECT PRIM	9334P/B		Max. 2 applications/culture. Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées. Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%.	
			SELECT PRO	1343P/P		max. 2 applications/culture. Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées. Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%.	
			WOPRO PLUS	1347P/P		max. 2 applications/culture. Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées. Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%.	
	240	EC	CENTURION	8246P/B		Zone de tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75% . Max. 2 applications/culture.	
			VEXTADIM 240 EC	11064P/B		GHS07 GHS08	
clomazone	360	CS	CENTIUM 360 CS	8925P/B, 1166P/P, 1317P/P, 1338P/P, 1357P/P, 1323P/P, 1302P/P	GHS09	Max. 72 g de clomazone / culture - Ne pas appliquer en mélange avec un produit à base de chloridazon. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.	
			CLOMA 360	1339P/P			
			CLOMANIUM	1324P/P			
			CLOMAZOR 360 CS	1229P/P			
			GAMIT 360 CS	11005P/B			
			LIBECCIO	10732P/B			
			SIRTAKI	10918P/B, 1389P/P			

HERBICIDES SELECTIFS					Update	13/04/2021	
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
cloprialide	100	SL	CLIOPHAR 100	11040P/B	/	Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains ...) peuvent contenir du clopyralid et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralid : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin. - Compléments à l'étiquetage CLP repris en annexe 2: - EUH208: Contient de la 1,2-benzithiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.	42 j
			CLIOPHAR 100 SL	9081P/B		Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Efficacité secondaire contre les repousses de pommes de terre. Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains) peuvent contenir du clopyralid et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralid : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin.	
			GLOPYRALID SL	10641P/B	GHS09	Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%. efficacité secondaire contre les repousses de pommes de terre - max. 0,18 kg clopyralid/12 mois.	
			GLOPYR 100 SL	9330P/B	GHS05 GHS09	Zone tampon de 5 m avec technique classique. La dose totale de Glopyr appliquée sur une même culture ne peut pas dépasser 2 l/ha/12 mois. - Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains) peuvent contenir du clopyralid et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralid : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin. - Ne pas utiliser la paille traitée pour la production de champignons. Efficacité secondaire contre les repousses de pommes de terre.	
			MATRIGON	8200P/B	GHS09	Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains) peuvent contenir du clopyralid et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralid : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin.	
			CLOPYRELCO 100 SL	1321P/P			

HERBICIDES SELECTIFS					Update	13/04/2021	
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
			VIVENDI 100 SL	9356P/B	/	Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains) peuvent contenir du clopyralid et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralid : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin. Compléments à l'étiquetage CLP repris en annexe 2: - EUH208: Contient de la 1,2-benzithiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.	
	600	SL	CLIOPHAR 600 SL	10361P/B	/	Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains) peuvent contenir du clopyralide et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralide : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin. Afin d'éviter des problèmes de résidu, un délai de 180 jours entre le dernier traitement et le semis de la plantation de la culture suivante doit être respecté.	42 j
			MATRIGON 600	10362P/B	/	Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains) peuvent contenir du clopyralide et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralide : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin. Afin d'éviter des problèmes de résidu, un délai de 125 jours entre le dernier traitement et le semis ou la plantation de la culture suivante doit être respecté.	
	72	SG	MATRIGON SG	9954P/B	/	Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Efficacité secondaire contre les repousses de pommes de terre. Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endains) peuvent contenir du clopyralid et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraîchères). Cultures sensibles au clopyralid : pois, haricots, lupins, trèfles et autres légumineuses, carottes, panais, persil et autres ombellifères, pommes de terre, laitues, chicorées et autres composées, oignons. Cultures de remplacement possible : graminées, céréales, maïs, choux, navets, betteraves et lin.	
cycloxydime	100	EC	FOCUS PLUS	8905P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de min. 50%. max. 1 application/culture	90 j

HERBICIDES SELECTIFS					Update	13/04/2021	
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
dimethenamide-p	720	EC	ARUNDO	10497P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 kg dimethenamide-P/ha/12 mois Max. 1 l/ha/ - max. 3 applications/culture et zone de tampon de 20 m avec technique classique - Le produit n'est pas efficace contre la renouée des oiseaux.	
			FRONTIER ELITE	9387P/B			
			GROMETA	10547P/B			
dimethenamide-p + quinmerac	333 + 167	SE	TANARIS	10928P/B	GHS07 GHS09	max. 1,5l/ha/36 mois. - Cultures suivantes: Dans le cadre de la rotation, toutes les cultures peuvent être implantées après une culture de colza d'hiver ou betterave traitée avec ce produit. Des céréales peuvent être semées sans labour préalable, mais pour toute autre culture un labour préalable est nécessaire. - Cultures de remplacement: En cas de retournement des betteraves au printemps dû à une cause accidentelle, peuvent être implantés: céréales de printemps, colza de printemps, maïs, pois, féveroles et haricots, à condition que la terre soit travaillée sur une profondeur de 12 cm et au plus tôt un mois après l'application.	
ethofumesate Max. 1 kg ethofumesate/ha/36 mois	200	EC	ETHOFOL 200 EC	8237P/B	GHS02 GHS05 GHS07 GHS08	Max. 1 kg ethofumesate/ha/36 mois. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.	
			500	SC			
	BURAK 500 SC	10666P/B					
	CRISTOBAL 500	9783P/B					
	MURENA 500	9648P/B					
	ETHOMAT 500	8090P/B					
	ETHOSIN FORTE SC	7110P/B					
	KEMIRON SC	8595P/B					

HERBICIDES SELECTIFS					Update	13/04/2021	
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
ethofumesate+ metamitron	150 + 350	SC	TORERO	9160P/B	GHS09	Max. 1 kg éthofumésate/ha/36 mois - max. 6 l/ha/12 mois, max. 2 l/ha/application. Zone de tampon de 20m avec technique classique. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en 'uvre. Mesures de réduction du risque pour les personnes présentes sur les lieux lors du traitement et les résidents: utilisation de buses anti-dérive de 50 %.	
			METAFOL SUPER	11082P/B	GHS07 GHS09	Max. 1 kg éthofumésate/ha/36 mois - max. 6 l/ha/12 mois. Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%. Des dommages aux cultures suivantes ou de remplacement ne peuvent pas être exclus.	
fluazifop-p-butyl	125	EC	FUSILADE MAX	9476P/B	GHS08 GHS09	Max. 375 g fluazifop-P-butyl/ha/année. Max. 2 applications/12 mois. Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans les cas où des résistances sont soupçonnées. Zone tampon min. De 1 m avec technique classique.	56 j
			FREQUENT	10852P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 application/culture - max. 375 g fluazifop-p-butyl/ha/12 mois. Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	
foramsulfurone+thiencarbazone-methyl Utiliser ce produit uniquement sur des variétés de betteraves tolérantes aux herbicides ALS.	50 + 30	OD	CONVISO ONE	10827P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Les feuilles de betteraves traitées avec ce produit ne peuvent pas être données au bétail en raison de la présence de résidus. Après une culture de betteraves sucrières ou fourragères, désherbée avec ce produit, il est possible d'implanter, dans le cadre d'une rotation normale, les cultures suivantes: froment d'hiver, orge d'hiver et ray-grass. L'année calendrier suivante, froment d'hiver, orge de printemps, pois, haricots, maïs, betteraves sucrières, soja ou colza peuvent être semés. Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%. Max. 1 l/ha produit/ha/culture. 1 l/ha, 1 application ou éventuellement 2 applications fractionnées, en association avec un herbicide de mode d'action non-ALS. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en 'uvre.	
haloxyfop-P-methyl Max. 54g haloxyfop-P-methyl / ha / 36 mois	108	EC	ELOGE	10261P/B	GHS07 GHS09	Max. 1 application/culture, zone tampon de 20 m avec technique classique. Max. 54g haloxyfop-P-methyl / ha / 36 mois. Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds	90 j
			GALLANT	10437P/B			
lenacile Max. 500 g/ha/36 mois	500	SC	VENZAR 500 SC	9696P/B	GHS08 GHS09	Max. 0,5kg lenacil/ha/36 mois + ne pas appliquer ce produit sur sols légers (sols sableux ou sablo-limoneux).	
	80%	WP	LENAZAR WP	9250P/B	GHS08 GHS09	Max. 0,5kg lenacil/ha/36 mois + ne pas appliquer ce produit sur sols légers (sols sableux ou sablo-limoneux). Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique.	
			VENACIL	10970P/B	GHS08 GHS09	Zone tampon de 20 m avec technique classique. max. 0,5 kg lenacil/ha/36 mois - Ne pas appliquer ce produit sur des sols légers (sols sableux ou sablo-limoneux).	
			VENZAR	6188P/B	GHS08 GHS09	Max. 0,5kg lenacil/ha/36 mois + ne pas appliquer ce produit sur sols légers (sols sableux ou sablo-limoneux).	

HERBICIDES SELECTIFS					Update	13/04/2021	
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrément	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
lenacil + triflurosulfuron-méthyl	71,4% + 7,1%	WG	SAFARI DUOACTIVE	10868P/B	GHS08 GHS09	Max. 0,5 kg lénacil/ha/36 mois - Ne pas appliquer ce produit sur sols légers (sols sableux ou sablo-limoneux). Zone tampon de 10 m avec technique réduisant la dérive de minimum 50%. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre. e pas appliquer ce produit sur sols légers (sols sableux ou sablo-limoneux). - Cultures suivantes possibles après labour au printemps suivant: toutes les cultures annuelles. - Ne pas planter de légumes feuillus dans les 365 jours après traitement. - Seules des betteraves peuvent être semées comme culture de remplacement en cas d'échec de la culture. - Attendre 90 jours après traitement pour l'utilisation des feuilles en alimentation animale.	
			DEBUT DUOACTIVE	11131P/B			
metamitron	700	SC	ACTRON 700 SC	10545P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de min. 90%. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			ALLITRON 700 SC	9090P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			BEETIX SC	10679P/B	GHS07 GHS09		
			BETTATRONEX SC	10680P/B	GHS07 GHS09		
			CORNER SC	9293P/B	GHS07 GHS09		Zone de tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de min. 90%. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois
			FINEX 700 SC	10539P/B	GHS07 GHS09		
			GLOTRON 700 SC	10489P/B	GHS07 GHS09		
			GOLTIX 700 SC	9114P/B	GHS07 GHS09		
			INTERTRON 700 SC	1249P/P	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			KLAXXON	10490P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de min. 90%. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			KOMBO SC	9211P/B	GHS07 GHS09		
			METAFOL 700 SC	9340P/B	GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			METALIQ 700SC	9570P/B	GHS09		
			METATRON SC	9163P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de min. 90%. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			METOMAT	8563P/B	GHS07 GHS09		
			MITRON SC	9091P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			SYNERGY GENERICS METAMITRON	10873P/B	GHS07 GHS09	Zone tampon de 2 m avec technique classique. max. 3,5 kg de métamitron/ha/12 mois	
			TARGET SC	8585P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			TORNADO	8432P/B	GHS07 GHS09	Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			TREMA	9492P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
VEXTAMITRON 700 SC	10829P/B	GHS07 GHS09	Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 75%. max. 3,5 kg métamitron/ha/12 mois				
metamitron	70%	WG	BEETIX 70 WG	9247P/B	GHS07 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	
			TARGET WG	9246P/B	GHS09	Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 50%. Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois	

HERBICIDES SELECTIFS					Update	13/04/2021		
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte	
metamitron + quinmerac	525 + 40	SC	GOLTIX QUEEN	10238P/B	GHS09	Max. 3,5 kg metamitron/ha/12 mois - max. 0,250 kg quinmerac/ha/12 mois - max. 6 l produit/culture. Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique.		
			GOLTIX TITAN	10408P/B				
	571 + 71	SC	KEZURO	10744P/B				Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 75%. Max. 3,5 l/ha/12 mois - max. 4,9 kg métamitron/ha/12 mois. 3,5 l/ha, application fractionnée, à intervalle de minimum 7 jours entre applications.
Phenmediphame (PMP) Maximum 960 g phenmediphame/ha/12 mois	160	EC	ASTRIX EC	8140P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Max. 960 g phenmédiophame/ha/12 mois. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.		
			DUKKA	10275P/B				
			ISOFAM	10276P/B				
		SC		DUKKA SC	10974P/B	GHS07 GHS09	max. 960 g phenmédiophame/ha/12 mois; Zone tampon de 5 m avec technique classique. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre	
				ISOFAM SC	10976P/B			
	160	SE		BETANAL SE	9412P/B	GHS09	Max. 960 g phenmédiophame/ha/12 mois. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.	
				DIANAL 160	9411P/B			
				KEMIFAM SE	8741P/B			
				MEDIFAM SE	9410P/B			
	160	SC		BETASANA SC	9936P/B	GHS07 GHS09	Zone tampon de 5 m avec technique classique + afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. Max. 960 g phenmédiophame/ha/12 mois.	
BEETUP 160 SC				10008P/B				
CORZAL SC				10735P/B				
157	SC		CORZAL	8934P/B	GHS07 GHS09	Max. 960 g phenmédiophame/ha/12 mois. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.		
320	SC		KONTAKT 320 SC	8076P/B	GHS05 GHS09	Max. 960 g phenmédiophame/ha/12 mois. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.		
			FENDIFAM 320	9641P/B				
PMP+ethofumesate Max. 1 kg m.a. ethofumesate/ha/36 mois Max. 960 g phenmediphame/ha/12 mois	200 + 200	SC	BELVEDERE DUO	11077P/B	GHS07 GHS09	Max. 960 g phenmediphame/ha/12 mois - max. 1000 g éthofumésate/ha/36 mois. Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique. Par temps froid et couvert, il est recommandé d'ajouter un mouillant ou une huile émulsionnable. - Il est conseillé de préparer la bouillie de pulvérisation sur le champ et de ne pas travailler à une concentration inférieure à 1% en produit commercial.		
			POWER TWIN	9094P/B				
			TRIADE TWIN	10962P/B				
	200 + 190	SC		BETANAL TANDEM	9021P/B			
propaquizafop	100	EC	AGIL	8514P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où on soupçonne résistances + toujours appliquer AGIL en mélange avec un additif agréé. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.	60 j	
			ZETROLA	10727P/B				
quizalofop-P-ethyl	50	EC	TARGA PRESTIGE	8612P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 application/culture - Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur des sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées - Le produit doit toujours être appliqué en mélange avec une huile paraffinique renforcée d'un mouillant ionique ou non ionique. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.	60 j	
			TARGA MEGAMAX	10256P/B				
			QUIZELCO	1225P/P				

HERBICIDES SELECTIFS					Update	13/04/2021	
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
			MACETA 50	11060P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 application/culture. Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 75%	60 j
			TREPACH	10851P/B		Max. 1 application/culture - Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur des sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées - Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.	110 j
			DARIUM	10866P/B			
quizalofop-P-terfuryl	40	EC	PANTERA	10435P/B	GHS05 GHS08 GHS09	Quizalofop-P-terfuryl est un inhibiteur de l'Acetyl CoA Carboxylase (ACCase) (HRAC groupe A). - Ne pas utiliser en mélange avec un adjuvant. - Respecter un délai d'attente de 120 jours avant le semis ou la plantation de la culture suivante. Zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%. Max. 1 application/culture.	60 j
s-metolachlore	960	EC	CODAL	10618P/B	GHS07 GHS09	Max. 1,3 l/ha/12 mois. Zone tampon de 10 m avec technique classique. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.	
			DUAL GOLD	9244P/B			
			LECAR	9777P/B			
			S-METOLACHLOR 960	1382P/P			
			EFICA 960 EC	10714P/B			
triallate	480	EC	AVADEx 480	7785P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.	
triflusulfuron-méthyle	50%	WG	SAFARI	8475P/B	GHS08 GHS09	Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique.	
			SHIRO	11059P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Zone tampon de 20 m avec technique classique.	
			TRIFLUTEc 500	1371P/P	GHS08 GHS09	Zone de tampon de 10 m avec technique classique + afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.	
			SHIRO 500	10532P/B			



GHS02:
inflammable



GHS05:
corrosif



GHS07:
irritant/ nocif



GHS08:
dangereux pour la santé à long terme



GHS09:
dangereux pour l'environnement